



## L'ÉDITORIAL d'Annie Desrochers

### De quel droit?

Au début des années 1930, trois femmes d'origines étrangères visitent le médecin Adrien Plouffe avec leurs bébés et décident de les allaiter dans la salle d'attente du cabinet. Scandale! Les autres patientes sont outrées. Le dr. Plouffe de son côté est furieux de l'attitude des Canadiennes françaises: «Nous souffrons encore de cette affection qui s'appelle la pudibonderie, que d'aucuns confondent avec la pudeur!» (Denyse Baillargeon, *Un Québec en mal d'enfants*) À cette époque, une majorité de femmes allaitent pourtant leurs bébés. Le geste fait partie de la vie des familles. Ce qui choque les dames de la salle d'attente, ce n'est pas le fait qu'un bébé tète au sein, c'est plutôt que ce geste de l'intime sorte de la maison pour s'afficher en public.

On peut soutenir que la culture religieuse des femmes de cette époque exigeait qu'elles se soustraient au regard d'autrui. Montrer un sein, même si c'est pour nourrir un bébé, devient très embarrassant. À cet effet, la grossesse n'échappe pas à cette «pudeur» de l'époque, le ventre rond incarne la preuve ultime qu'une femme est active sexuellement. Dans ce contexte, la maternité

(suite en page 8)

# IL TÉTAIT UNE FOIS

LE BULLETIN SAISONNIER DE NOURRI-SOURCE VOL. 16 - PRINTEMPS 2007

## Cette photo vous choque?

Jocelyne Zablit  
AFP, 7 août 2006

L'image innocente d'un bébé tétant le sein d'une femme, publiée en Une d'un magazine américain pour les mères de famille, a provoqué l'indignation de nombreux lecteurs qui ont qualifié cette photo de dégoûtante et choquante. «J'ai été choquée de voir une poitrine géante sur la couverture de votre magazine», s'est plainte une lectrice du Kansas en écrivant à la rédaction du magazine Babytalk. «Je me suis sentie blessée et mon mari a été très mal à l'aise quand j'ai laissé le magazine traîner sur la table», a-t-elle ajouté. Le magazine a reçu quelque 5000 lettres suite à cette photo publiée dans le numéro d'août.

Plusieurs lecteurs ont affirmé avoir été «gênés» et «offensés» par cette photo et une femme du Nevada a indiqué avoir immédiatement retourné le magazine pour cacher la photo. «Je suis dégoûtée de voir un bébé accroché au téton de sa mère», a écrit la maman d'un bébé de quatre mois. Une autre s'est déclarée carrément «horriifiée» quand elle a reçu le magazine et espère que son mari ne l'a pas vu. «J'ai dû déchirer la première page pour éviter que cela s'étale chez moi», a-t-elle dit.

Une chaîne de télévision américaine s'est emparée de



l'affaire pour conduire son propre sondage interrogeant plusieurs personnes à New York qui se sont déclarées aussi dégoûtées par cette photo de couverture.

Cette photo était en fait destinée à illustrer un article sur la controverse née aux États-Unis sur la pratique de l'allaitement en public. Selon un sondage conduit par l'association diététique américaine, 57% des personnes interrogées sont contre l'allaitement en public et 72% estiment qu'il est «inapproprié» de montrer une femme en train d'allaiter dans des programmes télévisés.

La rédactrice en chef de Babytalk, Lisa Moran, a indiqué à l'AFP que cela révélait «une véritable division en matière de puritanisme aux États-Unis», s'étonnant que l'«on puisse voir des célébrités (sur les magazines people) mon-

trant pratiquement leurs seins et que cela n'amène personne à s'interroger sur la connotation sexuelle de ces poses». «Mais dans le cadre particulier de l'allaitement, beaucoup d'Américains sont très mal à l'aise», a-t-elle ajouté, soulignant que la réaction du public est d'autant plus surprenante que les autorités américaines cherchent à encourager l'allaitement. «Tout le monde dit que l'allaitement est bon pour le bébé mais en fait cette pratique a très peu de soutien», a-t-elle ajouté.

Babytalk est le premier magazine à avoir bravé le tabou en publiant une photo d'un sein en Une. Malgré la salve de critiques, la rédaction a indiqué avoir l'intention d'éventuellement renouveler cette expérience. «Cela ne nous effraie pas du tout», a dit Mme Moran. «Nous sommes ravis et espérons que cela aidera les femmes à être davantage encouragées à allaiter».

Beaucoup d'Américains sont facilement scandalisés à la vue de seins. Il y a deux ans, le sein dénudé de la chanteuse Janet Jackson pendant un direct à la télévision américaine avec suscité des réactions outragées chez des téléspectateurs et plus d'1,5 million de plaintes avaient été déposées. L'affaire était devenue le «nipplegate».

P2

P4

P6

DANS CE NUMÉRO:

EXPULSÉE D'UN RESTO!

INTERVIEW: VOS DROITS

BILAN AUTOCOLLANT

# Bébé non grata

*Tania et sa famille se sont fait montrer la porte d'un restaurant sous prétexte que leur nourrisson dérangeait les autres clients. Les excuses de la direction n'y font rien. Quelques mois plus tard, Tania reste marquée par l'événement. Voici son témoignage.*

Mon expérience se passe dans un restaurant *Bâton Rouge* un dimanche vers 16h30. Je suis avec mon mari, mes parents et ma fille qui est toute jeune encore. Nous sommes là pour célébrer le départ en vacances de mes parents. Elizabeth a cinq semaines et nous sommes allés au restaurant avec elle deux fois depuis sa naissance. Elle n'avait jamais eu besoin de téter.

Ce soir là, par contre, elle se met à pleurer. Mon mari la prend dans ses bras et elle se calme rapidement. Pendant ce temps, sachant qu'elle aurait besoin de boire, je décide d'aller voir les salles de bain afin de pouvoir l'allaiter là. Parfois dans les restos, il y a un petit coin avec une chaise à l'écart des toilettes. Je me disais que j'aurais pu l'allaiter dans un endroit comme ça. Mais dans ce restaurant, les sièges de toilettes n'ont pas de couvercles et ça sent vraiment mauvais. Je retourne à la table et voyant malgré tout que nous sommes dans un coin discret du restaurant, je décide de la mettre au sein. À ce moment, il doit être autour de 16h45 et le restaurant est loin d'être plein. Une jeune serveuse s'approche de moi et me lance : « Tu peux aller dans la salle de bain » .

Je lui réponds en lui demandant si elle aimerait manger dans une salle de bain qui sent mauvais... Elle semble frustrée et tourne les talons.

Elizabeth tête pendant cinq minutes et elle s'endort. Nous pouvons passer notre commande tranquillement.

Quelques instants plus tard, elle se réveille en larmes. C'est la crise. Mon chum la reprend. C'est à ce moment qu'arrive un homme que je suppose être le gérant du restaurant. Il nous dit que nous dérangeons les autres clients et il nous demande de partir ! Trop sonnés pour réfléchir, nous sommes partis. Je suis humiliée et ébranlée. Mes parents et mon chum sont en « beau maudit ». Une fois chez moi, comme je fréquente un forum de discussion sur la maternité, je fais part de mon expérience à d'autres femmes via Internet. Leurs écrits m'encouragent à retourner voir le gérant du restaurant.

Finalement, la personne qui nous avait demandé de quitter était un serveur. J'apprends que le soir de notre visite, le restaurant

devait fermer plus tôt puisque c'était le party de Noël des employés. En guise d'excuses, je reçois un coupon rabais de 25\$ - mais honnêtement, je n'ai pas vraiment le goût d'y retourner !

Cette mauvaise expérience m'a marquée. Encore maintenant, j'ai de la difficulté à allaiter dans un resto. C'est comme un traumatisme. Pourtant, en privé, je ne suis pas gênée. J'allaite chez des amis et chez la parenté sans problème. Sinon, ça me met un peu mal à l'aise. J'ai beau me dire que c'est naturel et tout, j'ai un blocage.

Lorsque je suis dans un centre commercial, je cherche les salles d'allaitement. S'il n'y en a pas, je vais me trouver un coin plus privé ou bien mon mari va tenir une vigile à côté de moi sur le banc en plein milieu du centre commercial pour que je sois tranquille. Faut dire que j'ai un mini tatouage sur le sein gauche et j'ai toujours la crainte que quelqu'un le voit.

Malgré ma mauvaise expérience, je crois qu'il ne devrait pas y avoir de différence entre l'allaitement en public ou à la maison. Je reste triste de ne pas être capable de surmonter ma peur. Quand je vois une femme allaiter sur un banc ou dans une salle d'allaitement, j'ai juste le goût de la prendre dans mes bras et de la féliciter. C'est bête, non ? Je suis très rationnelle quand ça ne me concerne pas – mais pour moi, la crainte persiste...

(Témoignage recueilli par Annie Desrochers)

## IL T'ÉTAIT UNE FOIS LE BULLETIN SAISONNIER DE NOURRI-SOURCE

ÉDITEUR - Fédération québécoise Nourri-Source  
RÉDACTRICE EN CHEF - Annie Desrochers  
RÉDACTRICES - Annie Desrochers, Caroline Di Cesare, Éline Gadoury, Anne-Valérie Savage  
GRAPHISME - Jocelyn Desjardins

Vous voulez participer au bulletin, vous avez des commentaires? Écrivez-vous!  
COURRIEL: [info@nourri-source.org](mailto:info@nourri-source.org)

PROCHAIN NUMÉRO: AUTOMNE 2007

# La parole aux femmes

Quel est l'endroit le plus inusité où vous avez eu à allaiter?  
Anne-Valérie Savage a rassemblé vos anecdotes...

*“Mon souvenir d’allaitement en public le plus insolite est probablement lors du baptême de ma troisième. À la fin de la cérémonie, elle a très faim. Avant de signer les registres, je m’assois dans un banc et je l’allaiter (avec une petite couverture). Le curé, qui nous attend, s’approche de moi pour m’inviter à signer. Lorsqu’il réalise que j’allaiter, il me fait des gros yeux et retourne à sa petite table, hébété. J’ai l’impression qu’il vient de découvrir qu’un bébé, ça mange même le jour de son baptême!”*

-Annie mère d'Étienne, Maryanne, Élodie et Samuel

*“Lors d’un voyage en République Tchèque, mon conjoint et moi décidons de nous joindre à une visite organisée d’un château dans le Sud du pays. L’organisation de la journée est réglée au quart de tour. Rendus à la visite du musée, Yseult ne s’endure plus: elle a la couche pleine et elle est assoiffée, d’autant plus qu’il fait chaud. Pendant les quelque cinq minutes d’attente en file pour entrer dans le musée, nous changeons sa couche sur le trottoir en pierres qui mène à l’entrée, et je l’allaiter ensuite sur le bord d’une fenêtre du musée avant le début de la visite commentée, ce qui nous vaut la sympathie de plusieurs « anciennes » mamans du groupe...”*

-Marie-Josée, mère d'Yseult

*“Je me rappelle la première fois que j’ai allaitée dans un endroit public. C’est en 2001 lors du Salon du livre de Montréal. Mon fils a six semaines et je suis PER-SU-A-DÉE que tous les gens ne regardent que moi, cachée derrière ma petite couverture essayant de donner le sein le plus discrètement possible à un fils hurlant que j’ai voulu faire patienter le plus longtemps possible! Deux autres enfants plus tard, il n’y a plus d’endroits à mon épreuve! J’ai allaitée lors d’une manifestation, dans un “truck stop”, dans un studio de radio et même... en présidant une séance de conseil d’administration!”*

-Annie, mère d'Éloi, Ulysse et Albert

*“L’endroit public le plus mémorable où j’ai eu le bonheur d’allaiter est situé en Suisse. Un téléphérique nous mène à une altitude de 2335 mètres d’où l’on peut admirer le glacier d’Aletsch, long de 24 kilomètres. Bien que le vent souffle relativement fort, je veux profiter de la vue grandiose plutôt que me mettre à l’abri dans le bâtiment de services. Chaudement blotti au sein, Robin ne sent pas le vent!”*

-Anne-Valérie, mère de Robin et Flavie

*“Je dirais que j’ai développée une spécialité dans l’art d’allaiter debout. Nécessité oblige, j’ai déjà allaitée en poussant mon panier à l’épicerie et aussi en marchant dans la cour à bois d’un quincailler lorsque je magasinais des poteaux de clôture!”*

-Elsa, mère de Matilde, Eloi et Colin



Photo: Vincent Ouellette

# Droit, privilège ou indécence?



La « Madone de Bruges » – Photo: Dominick Lauzon

*Entre le désir de nourrir son enfant du meilleur lait qui soit et le regard réprobateur d'autrui, la femme québécoise peut-elle faire respecter son choix d'allaiter en toutes circonstances? Un bébé au sein jouit-il du même droit d'être nourri n'importe où que son petit copain au biberon? Allaiter en public est-il un droit humain ou si le sein nourricier risque de se faire accuser d'exhibitionnisme?*

*Nous avons interrogé Madame Diep Truong, agente d'information à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ).*

**Anne-Valérie Savage**  
**Réseau Nourri-Source**

**Anne-Valérie Savage :** Au Québec, est-ce que l'allaitement en public est un droit protégé?

**Diep Truong :** « La Charte québécoise reconnaît explicitement que toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur le sexe (article 10). Compte tenu que

l'allaitement est physiologiquement réservé aux femmes, l'article 10 peut être invoqué dans un cas où une femme se verrait refuser d'allaiter en public. »

« Le Tribunal des droits de la personne a rendu un premier jugement en matière d'allaitement en 2003. Dans cette cause, une femme s'était fait expulser d'une salle d'audience de la Cour municipale parce qu'elle y allaitait son enfant. Le Tribunal a déterminé qu'en expulsant cette femme

## DOSSIER Allaitement en public

## INTERVIEW

de la salle d'audience, le gardien de sécurité et son employeur, la Ville de Montréal, avaient porté atteinte au droit d'accès à un lieu public en pleine égalité sans distinction fondée sur le sexe. »

Dans ce jugement, le juge Simon Brossard déclarait que : « L'allaitement se déroule à des périodes fréquentes et irrégulières. C'est donc dire qu'en l'absence de tolérance face à l'allaitement dans les endroits publics, les mères qui allaitent se trouvent coupées de la vie en société pour une période de plusieurs mois. L'allaitement n'est pas un geste d'exhibition, mais plutôt un geste naturel intimement lié à la capacité d'une femme de donner naissance à un enfant ».

**AVS** : Est-ce que cela veut dire qu'une femme a le droit d'allaiter son bébé n'importe où?

**DT** : « La Charte québécoise interdit toute discrimination qui aurait pour effet d'empêcher une personne d'avoir accès aux moyens de transport ou aux lieux publics, tels les établissements commerciaux, hôtels, restaurants, théâtres, cinémas, parcs, terrains de camping et de caravaning, et d'y obtenir les biens et les services qui y sont disponibles. »

« Dans un jugement qui date de 2005, le Tribunal des droits de la personne a conclu qu'en expulsant une femme d'un magasin de meubles parce qu'elle allaitait, une vendeuse a posé un acte discriminatoire fondé sur le sexe. Le Tribunal a conséquemment condamné la vendeuse et la propriétaire du magasin à payer à la victime une somme de 1 000\$. »

**AVS** : Que peut faire une femme qui se sent lésée dans son droit d'allaiter en public?

**DT** : « Il est possible de porter plainte à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse en composant le (514) 873-5146 ou le 1 800 361-6477. »

En plus d'approuver le choix d'une femme d'allaiter en public, les deux jugements ci-haut cités du Tribunal des droits de la personne reconnaissent aussi l'importance de l'allaitement dans le développement de l'enfant.

Au Québec le droit à l'allaitement en

public est implicite au droit à l'égalité sans discrimination basée sur le sexe. De son côté, la Commission des droits de la personne de l'Ontario et celle de la Colombie-Britannique se montrent plus progressistes dans la défense du droit à l'allaitement en public. En effet, dans ces deux provinces canadiennes, un article de loi spécifique à l'allaitement a été rédigé. Plusieurs états américains ont aussi fait de même.

La Fédération Québécoise Nourri-Source (FQNS) encourage l'allaitement en public. Elle souligne d'une part la facilité d'amener un bébé allaité partout, puisqu'il n'y a pas de biberons à préparer et à réchauffer, en plus de valoriser la participation de la mère aux activités sociales. Selon la FQNS, la Charte Canadienne des Droits et Libertés protège l'allaitement et le droit de l'enfant d'avoir accès à sa nourriture en tout lieu et à tout moment. La FQNS s'étonne qu'il y ait encore des gens qui s'offusquent de voir une mère allaiter en public alors qu'il est admis de vendre des voitures, des vêtements et de la bière avec des images de femmes à moitié vêtues ! Pour sa part, La Leche League International (LLLI) soutient que les femmes ont le droit d'allaiter en public, qu'il y ait une loi ou non. Selon LLLI, le but d'une législation ne serait pas de légaliser l'allaitement en public, mais plutôt de clarifier qu'il ne s'agit ni d'une offense criminelle, ni d'une exposition indécente.

En l'an 2000, la World Alliance for Breastfeeding Action (WABA) avait fait de l'allaitement comme droit de l'Homme le thème de la Semaine Mondiale de l'Allaitement Maternel. On y parlait bien sûr du droit de la mère, mais aussi du droit de l'enfant à une alimentation de qualité et du droit à la santé.

Les mères ont la liberté d'allaiter leur enfant partout où celui-ci est le bienvenu, et surtout, elles sont en droit de faire respecter ce choix. Reste à espérer que plus les femmes allaiteront en public, plus notre société sera tolérante envers ce geste naturel qui deviendra alors commun et habituel.

## « Bienvenue aux bébés allaités » : un bilan

*Après deux ans d'existence à Pointe-St-Charles, quelles conclusions tirer de cette expérience qui vise à soutenir et encourager les femmes à allaiter en public?*

**Caroline Di Cesare,**  
**Réseau Nourri-Source**

Le projet « Bienvenue aux bébés allaités » consiste à identifier par un autocollant différents lieux publics où les femmes peuvent allaiter confortablement, gratuitement et sans obligation de leur part. Pointe-St-Charles n'est pas le seul endroit qui soutient cette initiative. De nombreux secteurs de Nourri-Source le font aussi : Ste-Agathe et Jean-Olivier-Chénier à St-Eustache, les premiers à avoir initiés l'idée, la Seigneurie-de-Beauharnois, concepteur de l'autocollant, la Montérégie et plus récemment Lanaudière. À Pointe St-Charles, nous fêtons en mai le deuxième anniversaire du projet. En voici le bilan.

### Comment ça fonctionne?

Les mères qui assistent à un cours prénatal ou rencontrent les spécialistes de notre Clinique se voient offrir un plan du quartier dans lequel sont recensés nos partenaires. Ce document est aussi disponible dans différents lieux publics (restaurants, centres communautaires, bibliothèque municipale, etc.).

L'initiative poursuit deux objectifs :

1. Promouvoir l'allaitement dans le quartier, sujet dont on n'a jamais autant parlé que depuis la mise sur pied du projet. L'autocollant suscite maintes questions sur le projet et le rôle qu'occupe l'organisme. Cette visibilité contribue à faire parler de l'allaitement en public et permet à notre organisme de se faire connaître davantage. Les gens côtoient notre logo et l'image d'une femme qui allaite.

2. Permettre aux nouvelles mères de sortir de leur isolement pour se changer les idées. Certaines femmes sont tentées de sevrer prématurément leur enfant pour retrouver leur liberté de déplacement. Pourtant, l'allaitement est simple : pas besoin de biberon, de micro-ondes, de formule de lait, etc. Réaliser que des endroits accueillants leur sont proposés est la première étape vers une prise de conscience à l'effet que l'allaitement en public est un droit qu'elles peuvent faire valoir partout et en tout temps.

### Un bilan

Nous constatons qu'il y a peu d'achalandage dans chacun de ces endroits : les mères

du quartier se partageant un grand nombre de lieux identifiés, soit une vingtaine. Même s'il peut sembler symbolique, ce projet est toutefois nécessaire, car les femmes se sentent ainsi appuyées dans leur désir d'allaiter. Elle savent également que la communauté les encourage à sortir de chez elles et à poursuivre l'allaitement. Les mères et futures mères qui reçoivent le dépliant sont toujours très emballées de connaître l'existence d'un tel projet.

L'investissement en temps et en énergie de la part des marraines vaut le coup. Idéalement, si nous avons une culture



d'allaitement, nous n'aurions pas besoin de mettre sur pied une telle initiative. Les femmes sortiraient de chez elles, allaiteraient n'importe où, n'importe quand, sans aucune gêne. Nous n'aurions pas besoin de salle d'allaitement non plus pour que les femmes aillent se cacher pour donner le sein. La société accepterait l'allaitement sans aucun jugement - ce qui n'est pas toujours le cas présentement. Elle fournirait aussi d'emblée des chaises confortables pour donner le sein. Toutefois, nous ne sommes pas encore rendus à cette étape. Espérons qu'avec les nombreuses initiatives mises en place pour favoriser l'allaitement, peu à peu, les mentalités changeront et l'allaitement sera vu comme la suite normale et naturelle de la naissance. Avec les taux d'allaitement qui augmentent sans cesse, nous sommes probablement sur le bon chemin!

## Soutenir l'allaitement en public Initiatives d'ici et d'ailleurs

*Les mères qui se permettent d'allaiter leurs bébés en public sont encore trop souvent victimes d'intolérance et de manque de respect. Devraient-elles acquiescer lorsqu'elles se font montrer la direction des toilettes ou carrément celle de la porte? Devraient-elles faire fi des remarques déplacées des autres passagers lorsqu'elles sont à bord d'un avion? Dans de nombreux endroits dans le monde, les femmes ont des droits et des recours face à l'incompréhension et aux menaces d'expulsion.*

**Elaine Gadoury,**  
**Réseau Nourri-Source**

Le gouvernement canadien a adopté le slogan "Bienvenue aux bébés allaités, n'importe où, n'importe quand!" Ainsi, en sol canadien, les femmes ne devraient pas hésiter à offrir le sein à leur enfant peu importe l'endroit. Est-ce vraiment si simple? Malheureusement non! Les femmes ne sont pas à l'abri des regards torves de leurs concitoyens ou d'un propriétaire de restaurant qui n'hésitera pas à passer à l'expulsion et préférer payer l'amende s'il était poursuivi. Au Canada, des organismes tel que la Ligue La Leche, Nourri-Source et le Comité canadien pour l'allaitement ont fait beaucoup pour faire de l'allaitement une norme culturelle. Les femmes ont le droit d'allaiter en toute quiétude tant sur un banc de parc au soleil que dans un restaurant bondé.

Le Canada n'est pas le seul à souhaiter que l'allaitement soit un mode de vie. C'est pour contrer l'intolérance et encourager les femmes à allaiter librement que sont nés plusieurs projets et organismes à travers le monde. Il ne suffit pas de supporter les mères mais d'éduquer la population qui a perdu aux cours des dernières décennies l'habitude de voir les mères allaiter. Le biberon a pris toute la place dans les magazines et les séries télévisées. Dans cet optique, le magazine américain "Mothering" a lancé un concours afin de créer un symbole international pour représenter l'allaitement. Le gagnant, un père du Dakota du Sud dit s'être inspiré de sa femme et de son fils. Ce symbole, d'une simplicité déconcertante, peut être utilisé sans droit d'auteur au même titre que les symboles de services publics indiquant les aires

de restauration ou les téléphones publics. Les aéroports, les centres d'achat, les musées peuvent tous afficher cette image non pas dans le but d'isoler l'allaitement mais bien de l'intégrer dans la vie publique. Aux États-Unis il y a également une loi qui stipule qu'une mère peut allaiter en tout temps dans un endroit public (The Right to Breastfeed Act, H.R. 1848). Il apparaît singulier d'avoir besoin d'une loi pour quelque chose d'aussi sain que le droit d'un nourrisson à l'alimentation. Pour-



tant, en ayant une loi, les femmes sont protégées et ont le droit de protester lorsqu'elles sont victimes d'injustice. Bien que la loi s'applique pour tous les états, certains regroupements tels que la coalition de l'allaitement du Massachusetts (Massachusetts Breastfeeding Coalition) veulent en faire encore plus. En implantant des programmes et des formations, en éduquant tant les jeunes parents que les enfants, en créant des dépliants informatifs ou en donnant des conférences, ils soutiennent que l'allaitement fera à nouveau partie du mode de vie américain.

Il n'y a pas qu'en Amérique que

l'allaitement est devenu parfois tabou. Un bon nombre d'organismes à l'échelle mondiale se battent pour donner une place de choix aux mères allaitantes. Le WABA (World Alliance Breastfeeding Action) met toujours en œuvre des activités pour intégrer l'allaitement à la société. Au Chili, le JUNJI tente d'amener les institutions à devenir ami de l'allaitement. Aux Philippines, le ARUGAAN éduque dans le but d'implanter sa philosophie dont la pierre angulaire est « la maternisation complète. »

Bien qu'il serait souhaitable que toutes les sociétés acceptent d'emblée l'allaitement, lors des voyages à l'étranger, il est préférable de vérifier les normes et les lois des autres pays avant de se mettre les pieds dans les plats. Et c'est plus souvent dans les pays industrialisés que l'intolérance est notable. En Australie par exemple, des sondages faits en 1999 démontraient que plus des deux tiers des endroits publics ne supportaient pas l'allaitement!

S'il est vrai que de nombreux organismes peuvent venir en aide aux femmes qui allaitent, la meilleure façon d'éduquer la population demeure de ne pas hésiter à allaiter en public. Ce n'est pas en isolant les mères dans une chambre à coucher que les perceptions changeront. Il faut participer aux défis d'allaitement pour que les journaux en parlent. Il faut continuer à allaiter nos enfants dans les restaurants. Il faut oser allaiter dans une salle d'attente. Les sourires fuseront sans doute à l'endroit des mères quand les pleurs désespérés d'un nourrisson se transformeront en quiétude bienfaisante.

# Mot de la présidente

**Isabelle Cloutier**

**Présidente du conseil d'administration**

C'est avec un plaisir non dissimulé que l'équipe de la Fédération Québécoise Nourri-Source vous présente son « Il tétait une fois », nouveau genre et amélioré! Ce bulletin d'information a toujours eu un rôle très important auprès de la population qui fréquente nos activités et pour nos partenaires, ainsi qu'auprès des mairaines d'allaitement qui ont toujours lu avec grand intérêt les différentes chroniques du bulletin.

Dans ce numéro-ci de notre bulletin nouveau look, vous trouverez un dossier spécial « Allaitement en public ». La

rédactrice en chef, Annie Desrochers, a une feuille de route très intéressante, tant au point de vue de la périnatalité que dans les médias. Annie a déjà été marraine d'allaitement pour Nourri-Source, est passionnée d'allaitement et de périnatalité, et elle cumule de nombreuses années d'expérience comme journaliste à la radio de Radio-Canada. Nous tenons à remercier chaleureusement les bénévoles qui s'impliquent sur l'équipe de rédaction et ceux qui sont sur l'équipe de recherche, lesquelles enrichissent de belle façon le contenu du bulletin.

## ... suite de l'éditorial

se vit au foyer. Sommes-nous réellement plus à l'aise aujourd'hui face à l'allaitement en public?

La culture religieuse des années 1930 n'a certainement plus la même emprise sur la société et nous pourrions soutenir que nous n'avons jamais vu autant de corps de femmes dans l'espace public - qu'ils soient médiatisés ou dans la rue. En ce sens, une femme qui décide d'allaiter dans la salle d'attente d'un cabinet de pédiatre n'est pas censée causer scandale.

Malgré tout, encore aujourd'hui, chaque femme qui allaite doit assez rapidement identifier les endroits et les circonstances dans lesquelles elle sera à l'aise de le faire. Chose qu'une femme qui n'allait pas n'a pas à faire. Même celle qui est à l'aise d'allaiter son bébé n'importe où le fait souvent en respectant des conventions non écrites propres à notre société: un sein très partiellement découvert à la fois, montrer le moins de peau possible, assise et procédant de façon plutôt discrète. À croire qu'un allaitement en public réussi est celui qui passe inaperçu...

Un bébé a le droit d'être nourri aussitôt qu'il a faim. Particulièrement lorsqu'il est allaité, ce dernier a besoin de nombreuses prises alimentaires dans une journée. Pour le petit humain, peut importe s'il se trouve dans l'autobus, à l'épicerie ou dans le lit de ses parents, lorsqu'il a faim, il s'attend à manger. Lorsqu'il est inquiet, il demande à être réconforté.

Soutenir l'allaitement en public, c'est garantir le droit à l'alimentation de nos bébés et c'est également leur montrer

qu'on les aime de la même façon peu importe où l'on se trouve.

Mais il y a plus. Allaiter en public signifie également la volonté d'une femme de ne pas être qu'une mère qui allaite. Aujourd'hui, la maternité n'est plus qu'un événement de l'intime. Une femme qui a un bébé veut pouvoir faire des activités hors de chez elle qui n'entravent pas le désir qu'elle a d'être en même temps attentive aux besoins de son petit. De quel droit l'allaitement devrait empêcher une femme de sortir de chez elle? Est-ce que la vie d'une mère doit tourner autour de l'allaitement ou n'est-ce pas plutôt celui-ci qui doit s'insérer dans la vie d'une femme?

Soutenir l'allaitement en public, c'est garantir le droit qu'ont les femmes de s'inscrire comme personne humaine dans la société.

Au bout du compte, la décision d'allaiter devant les autres reste toujours bien personnelle. Une mère peut choisir de ne plus allaiter en public son bébé de 9, 18 ou 30 mois pour des raisons qui la regardent. Aucune femme ne devrait se sentir obligée d'allaiter en plein cœur du centre-ville de Montréal pour défendre « la cause » de l'allaitement en public. Nulle ne devrait cependant se sentir confinée chez elle du simple fait qu'elle allaite. Chaque femme qui allaite doit prendre conscience que l'espace public a aussi à se modeler au type d'allaitement qu'elle pratique. Après tout, un droit qu'on ne fait pas respecter n'est-il pas l'équivalent d'une absence de droits?